

COMMUNE DE SAINT-GEORGES-DU-ROSAY

6 rue de la Mairie

72110 SAINT-GEORGES-DU-ROSAY

tél/fax 02 43 29 40 16

mairie.st.georges.du.rosay@wanadoo.fr

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 5 janvier 2016 à 20 h 30

Etaient présents : MM. Annick DUTERTRE – Daniel BELLAYE - Jean-Philippe LAURENT - Thierry GRÉMILLON - Didier JOURNET –Cécile MÉRY - Céline SAUCET.

Excusés : Gérard LANTENOIS - Romain BURON - Henri HÉRON

Absent : Néant

Secrétaire : Jean-Philippe LAURENT

INSTALLATION CLASSEE POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Demande formulée par EARL ODILLARD pour l'exploitation d'un élevage avicole lieudit « Le Chêne» à Bonnétable.

Madame le Maire fait part au conseil municipal du dossier d'enquête publique déposé en mairie, en vue d'une demande formulée par l'EARL ODILLARD en vue d'obtenir l'autorisation au titre des installations classées pour l'exploitation d'un élevage avicole avec création d'une unité de compostage et d'un nouveau bâtiment au lieudit « Le Chêne » en complément du poulailler existant au lieudit « Bois sous cherré » sur le territoire de la commune de Bonnétable.

Le projet étant situé dans un rayon de 3 km dont le rayon d'affichage déborde sur le territoire de la commune, le conseil municipal est invité à émettre un avis sur celui-ci.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- N'a pas de remarque particulière.

CONVENTION ASSISTANCE TECHNIQUE ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Madame le Maire rappelle au conseil municipal que l'article 73 de la loi n° 2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'eau et le milieu aquatique et le décret n° 2007-1686 du 26 décembre 2007 ont modifié le cadre d'action des services d'assistance technique mis en place par les départements dans le domaine de l'eau.

Elle précise qu'en 2013, le Conseil Départemental avait proposé une convention d'assistance technique pour une durée de 3 ans, soit jusqu'à fin décembre 2015.

Elle fait part du nouveau projet de convention précisant les modalités de mise en œuvre, via le SATESE, de la mission d'assistance technique en assainissement collectif que le conseil départemental propose d'apporter aux collectivités éligibles au sens de l'article R 3232-1 du code général des collectivités territoriales telle que prévues à l'article R 3232-1-1 du CGCT.

La durée de la nouvelle convention est fixée à 3 ans (2016-2018).

Le tarif de la prestation est établi à 0,40 € par habitant à partir du 1^{er} janvier 2016.

La population INSEE de référence pour 2016 sera issue de la DGF de l'année N-1 à la date d'envoi du courrier du Conseil Départemental. Un prix plancher de 100€ par unité de traitement a été établi afin de tenir compte du coût d'une analyse).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- APPROUVE cette convention
- AUTORISE Madame le Maire à signer toutes les pièces s'y rapportant et à en régler les dépenses
- PRECISE que les crédits nécessaires à cette prestation seront inscrits au budget assainissement 2016 – chapitre 011 - article 622 – Rémunérations d'intermédiaires et honoraires.

QUESTIONS DIVERSES

- L'adjudant CHARRIERE et les gendarmes de la brigade territoriale de Bonnétable ont adressés leurs vœux à l'ensemble du Conseil municipal et aux employés communaux.
- Assainissement : compte rendu du rapport transmis par la SAUR suite à la réalisation des tests fumigènes dans le réseau. Il ressort :
 - un nombre d'anomalies expliquant la présence d'eaux parasites pluviales dans le réseau d'eaux usées.
 - 17 branchements non conformes.
 - Au niveau des anomalies recensées sur le domaine privé, les travaux de mise en conformité sont théoriquement à la charge du particulier.
- Rassemblement des Saint Georges de France : il aura lieu à Saint-Georges-les-Baillargeaux, dans la Vienne, les 17, 18 et 19 juin 2016.
- Mariage de Marine HERON et Jérémy GESLIN : le conseil municipal est invité à la cérémonie le 16 juillet 2016 à 15h à la mairie et à 16h à l'église de Saint Georges du Rosay.
- Bulletin communal : il est parti à l'impression chez Graphic Ouest à Roupperroux le Coquet ; un exemplaire a été présenté (coût d'impression d'un exemplaire 1.32€HT).
- Construction nouvelle M et Mme SAUCEY Jean Michel, chemin de Guerinet : le raccordement électricité n'a toujours pas été réalisé.

Séance levée à 21h20.